

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) 2016/0364(COD)</p> <p>Directive</p>	<p>En attente de la position du Conseil en 1ère lecture / convocation de la conciliation budgétaire</p> <p>04/07/2018 Décision d'entamer des négociations interinstitutionnelles confirmée en plénière (Art. 69c)</p>
<p>Directive sur les exigences de fonds propres: entités exemptées, compagnies financières holding, compagnies financières holding mixtes, rémunération, mesures et pouvoirs de surveillance et mesures de conservation des fonds propres</p> <p>Modification Directive 2013/36/EU 2011/0203(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières</p> <p>2.50.04 Banques et crédit</p> <p>2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p> <p>2.50.10 Surveillance financière</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration conjointe 2018</p> <p>Déclaration conjointe 2017</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/0364(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
	Modification Directive 2013/36/EU 2011/0203(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 053-p1
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 150
Etape de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture / convocation de la conciliation budgétaire
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/08560